

## **L'AN DEUX MIL ONZE, le VINGT-HUIT du mois de JANVIER**

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,  
dûment convoqué le 21 janvier 2011 s'est réuni en séance ordinaire,  
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, COJAN, DUGLUÉ, FAIVRE, GAUTIER, GUÉRIN, JÉZÉQUEL, LE GUEN, LE MASSON, LE HÉNAFF, LEFEBVRE, MAINAGE, PICARD, PRAT-LE MOAL, RIOU, ROUZIÈRE, TOUZÉ, VELLA. JOUANY

Procurations : CHARTIE à BESCOND, LEBRETON à LISSILLOUR, TAILLANDIER à FAIVRE, NÉDÉLLEC à PRAT-LE MOAL et HOUSTLER à JÉZÉQUEL

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Géraldine LE MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2010. PV approuvé sans observation.

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour relatif à l'examen d'un avenant de transfert du marché de travaux d'assainissement compte tenu du transfert de la compétence à la Communauté d'agglomération.

### **I - FINANCES**

#### **1 - Tarifs communaux 2011**

Monsieur le maire demande à madame LE MASSON de présenter la grille des tarifs applicables pour l'année 2011.

Madame LE MASSON informe qu'une augmentation moyenne de 2% est proposée, et que des arrondis sont effectués dans certains cas. Le repas de la cantine n'augmente pas pour les enfants, et cette année les tarifs pour l'assainissement et la salle Mézascol ont été supprimés. En ce qui concerne les marchés, une harmonisation est envisagée pour ceux du mardi, du samedi matin et du terroir, une discussion est en cours.

Monsieur JOUANY précise qu'elle sera finalisée dans le courant du mois de mars.

L'installation d'une nouvelle borne à cartes sur l'aire de service pour les camping cars permet de ne pas prévoir d'arrondis.

Madame BOIRON-LAYUS ajoute que ces tarifs seront peut être harmonisés au printemps.

VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2010 fixant les tarifs des certains services communaux pour l'année 2010 ;

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***DÉCIDE*** de fixer les tarifs de certains services pour l'année 2011 selon le tableau annexé à la présente délibération,

- ***DIT*** qu'ils seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

TARIFS COMMUNAUX	2010	2011
Tennis (aux particuliers-1H00) et location d'une salle de sports	7.60	7.75
Repas Cantine	2.30	selon QF
Repas pour adulte	4.10	4.18
Chauffage logement écoles (par an)	445.70	455.00
Loyer Presbytère par mois	200.00	204.00
Logement du Vieux-Puits (par mois)	124.40	127.00
Cabine de pêcheurs non professionnels (par an)	58.00	59.00
Professionnels (par an)	31.00	32.00
Cabines de Bains (par semaine)	23.00	24.00
Cabines de Bains (par mois)	51.00	52.00
Cabines de Bains (bail de 4 ans)	368.00	375.00
Echoppes Tresmeur (bail de 3-6-9)	346.00	353.00
Echoppes Pors-Termen (bail de 3-6-9)	346.00	353.00
Pêcheurs professionnels redevance annuelle	202.00	206.00
Corps-morts plaisanciers	<i>voir grille des tarifs</i>	
Caveaux 2 places	1530.00	1560.00
3 places	1805.00	1841.10
4 places	2382.00	2430.00
6 places	4631.00	4754.00
Columbarium - Location 15 ans	143.00	146.00
30 ans	286.00	292.00
50 ans	571.00	582.00
Concessions dans le cimetière communal		
1. Temporaire : 15 ans : 2 m <sup>2</sup>	108.00	110.00
4 m <sup>2</sup>	324.00	330.00
6 m <sup>2</sup>	432.00	440.00
8 m <sup>2</sup>	867.00	884.00
2. Trentenaire 2 m <sup>2</sup>	185.00	188.00
4 m <sup>2</sup>	541.00	552.00
6 m <sup>2</sup>	725.00	740.00
8 m <sup>2</sup>	1428.00	1457.00
3. Cinquantenaire 2 m <sup>2</sup>	324.00	330.00
4 m <sup>2</sup>	1193.00	1217.00
6 m <sup>2</sup>	1408.00	1436.00
8 m <sup>2</sup>	2836.00	2893.00
Dépôt de corps dans le caveau provisoire :		
les 8 premiers jours (par jour)	2.00	2.00
les 15 jours suivants (par jour)	2.70	2.75
à partir du 24ème jour (par jour)	3.50	3.60
Salle d'Activités : 1 week-end	90.00	92.00
1 semaine	175.00	180.00
1 jour	30.00	31.00
Maison des Associations : pour les Trébeurdinains	46.00	47.00
pour les extérieurs	60.00	62.00
Salle de Kérariou pour les associations extérieures (tarif horaire)	8.00	8.00
Chapelle de Christ : expositions : Trébeurdinains : 3 jours	31.00	32.00
1 semaine	61.00	62.00
1 semaine en été	92.00	94.00
2 semaines hors saison	92.00	94.00

	2010	2011
Extérieurs : 3 jours	41.00	42.00
1 semaine	82.00	84.00
1 semaine en été	112.00	115.00
2 semaines	122.00	125.00
Barnum : pour les associations trébeurdinaises	7.00	7.15
pour les associations extérieures	12.00	12.25
Tente de réception pour les associations trébeurdinaises	41.00	42.00
pour les Trébeurdinains et les extérieurs	77.00	80.00
avec caution de 300 euros		
Location de parquet : Asso. Trébeurdinaises /100 m2 (gratuit 1/an)	28.00	29.00
pour les asso. Extérieures	112.00	115.00
Caution de 150 euros - transport à leur charge		
Matériels : - Tables	2.00	2.05
Extérieurs	5.00	5.10
- Chaises	1.00	1.05
Extérieurs	2.00	2.05
- Barrières	1.00	1.05
- Tables bois pliantes (avec bancs)	6.00	6.15
Extérieurs	14.00	15.00
- Bancs	3.00	3.10
Extérieurs	7.00	7.15
Droits de Place : * Marché hebdomadaire du mardi Place des Iles		
- forfait année	123.00	125.00
- forfait 4 mois d'été	123.00	125.00
- forfait au marché : jusqu'à 4 ml	5.00	5.10
de 4 ml à 6 ml	8.30	8.50
au delà de 6 ml	12.00	12.25
* Vente au déballage (à la journée) :	4.00	4.10
Encarts Pub. - 40 x 60 (pour 2 parutions)	38.00	40.00
- 60 x 180 (pour 2 parutions)	87.00	89.00
Cirques avec ou sans ménagerie (par jour)		
. Moins de 200 places	39.00	40.00
. De 200 à 500 places	108.00	110.00
. De 500 à 1 000 places	346.00	353.00
Droit de place Ambulants	281.00	287.00
Droit de place : manège - exposition - 1 semaine	45.00	46.00
(juillet et août)	335.00	342.00
Droits de place - Terrasse sur Domaine Public à l'année, le m <sup>2</sup>	14.00	15.00
d'avril à septembre, le m <sup>2</sup>	11.00	12.00
les autres mois, le m <sup>2</sup>	3.00	3.10
Confection de banderole	51.00	52.00
Chien errant - capture + 1er jour	65.00	66.00
- pension par jour suivant	22.00	23.00
Repas à domicile (par jour)	10.00	10.20
Repas à domicile - 1 plat supplémentaire/jour	3.37	3.45
coût du transport	4.20	4.30
Copie d'un document d'état civil	0.18	0.18
copie d'un document	0.18	0.18

	2010	2011
le plan de la commune	1.02	1.05
le dépliant sur les circuits pédestres	1.73	2.00
la revue "le nom des rues"	3.26	3.30
Halte-Garderie	Selon le barème national	
Taxe de séjour (détails dans la délibération) d'avril à fin septembre	0.54	0.40
Bornes de camping-car	2.00	2.05
Caution clés bâtiments communaux	17.00	17.34
Droits de place - Terrasse sur Domaine Public à l'année, le m <sup>2</sup>	14.00	15.00
d'avril à septembre, le m <sup>2</sup>	11.00	11.50
les autres mois, le m <sup>2</sup>	3.00	3.10

## 2 - Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des opérations éligibles à la DETR pour l'année 2011. Elles portent sur les équipements scolaires périscolaires et d'accueil de la petite enfance, le patrimoine immobilier, les équipements sportifs et les travaux de voirie liés à la sécurité, les projets de développement économique, social, environnemental ou touristique et les projets visant à maintenir les services publics en milieu rural. Il précise que cette dotation est issue de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et de la DDR (dotation de développement Rural). La circulaire préfectorale précise que les projets intercommunaux seront favorisés.

Il propose de présenter à nouveau le projet de rénovation du restaurant scolaire qui a retrouvé une affectation exclusive à cet usage compte tenu de l'ouverture au public du Centre le Sémaphore. Le dossier, qui n'avait pas été retenu en 2010, avait été constitué à l'issue d'une réflexion après une panne du système de chauffage. La reprise de l'isolation et la pose de faux plafonds sont nécessaires.

Madame PRAT-LE MOAL se demande si le système actuel est remplacé par du gaz?

Monsieur le Maire indique que la panne, de l'an passé, relative à l'air pulsé a été réparée. La proposition est de modifier la tuyauterie et de poser un faux plafond;

Monsieur DUGLUE fait observer que le refus de l'an dernier reposait sur un problème technique. Il ajoute que la commission départementale est composée de membres élus, dont des représentants des EPCI. La note de synthèse faisait état de la possible présentation d'un autre dossier, il évoque la possibilité de penser au chauffage de la Mairie.

Madame BESCOND s'interroge sur l'éventuelle présentation d'une demande de subvention pour la porte de la Poste au titre de l'accessibilité?

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'une petite demande, il est nécessaire d'établir des priorités.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VU** la note de présentation et l'échéancier prévisionnel des travaux,

**VU** le montant prévisionnel des travaux s'élevant à 97 934 € H.T.,

**VU** les plans de situation,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de rénovation du restaurant scolaire pour un coût prévisionnel de travaux de 97 934 € H.T, soit 117 129 € T.T.C.

- **ADOpte** son plan de financement selon les propositions suivantes :

- Subvention DGE : 97 934 € HT x 30% ..... 29 380 euros

- Part à la charge de la Commune..... 87 749 euros

(dont TVA récupérable : 19 195 €) Total TTC :.....117 129 euros

- **DIT** que les travaux seront entrepris au cours de l'année 2011 et que le financement sera prévu au Budget Primitif 2011.

### 3 - Transfert d'un marché de travaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de transférer à la Communauté d'agglomération le marché de réalisation de la 23<sup>ème</sup> tranche de travaux (secteur de Keralegan/route de l'Ile grande) compte tenu du transfert de la compétence assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier à Lannion-Trégor-Agglomération.

Le marché est exécuté mais nécessitera des écritures comptables au cours de l'année 2011 (notamment la signature du Décompte Général Définitif et la restitution de la caution bancaire à l'entreprise).

Les prestations prévues au marché n'ont pas toutes été réalisées : certains branchements n'ont pas été demandés par les riverains et vu les sujétions techniques, le procédé du forage a été abandonné au profit de la tranchée ouverte.

Le montant initial du marché s'élevait à 202 958,54 € TTC. Le montant des travaux s'est élevé à 183 007,20 € et un reliquat de 19 951,34 € TTC n'est pas dû à l'entreprise compte tenu des prestations non exécutées.

Il ajoute que des travaux ont été exécutés récemment à Toul Treiz en régie.

*VU* la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2010 par laquelle le conseil communautaire de Lannion Trégor Agglomération propose l'extension de ses compétences à l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,

*VU* la délibération concordante du conseil municipal de Trébeurden formant la majorité qualifiée et sollicitant l'extension des compétences de Lannion Trégor Agglomération à l'assainissement collectif.

*VU* l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2010 portant modification des statuts de Lannion Trégor Agglomération,

*VU* le bureau exécutif de Lannion Trégor Agglomération du 25 janvier 2011

*VU* le code des Marchés Publics, et notamment l'article 20

Considérant la nécessité de poursuivre les prestations engagées par la commune de Trébeurden,

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***APPROUVE*** le transfert du marché de travaux d'extension réseau d'assainissement (rue de Keralegan et route de l'Ile Grande lot 1 : Canalisations et ouvrages annexes) de la commune de Trébeurden à Lannion Trégor Agglomération

- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert entre la commune de Trébeurden et Lannion Trégor Agglomération relatif au marché dénommé ci-dessus

## II - MARCHES PUBLICS

### 1 - Digue de Tresmeur

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les travaux de défense contre la mer étant achevés (la réception du chantier a eu lieu le 24 janvier), il convient à présent de réaliser les aménagements de surface depuis la venelle de C'hra Rouz jusqu'à la propriété du bâtiment du "Celtic".

Monsieur GAUTIER précise que cet aménagement de la promenade, qui interviendra en relation avec les voies et parking existants, tiendra compte de la proximité des commerces et sera réalisé en continuité de la partie déjà aménagée.

Les travaux consisteront à réaliser le traitement des revêtements de surface, les aménagements de réseaux, la mise en place ou la réalisation de « mobiliers urbains », ainsi que les dispositifs de protection des personnes (gardes corps et autre).

Il indique qu'une récente consultation de maître d'œuvre a conduit à retenir le cabinet de monsieur QUINAUD, architecte à Lannion, parmi deux offres pour la réalisation du dossier de consultation des entreprises (au taux d'honoraires de 8,70%).

Monsieur FAIVRE souhaite savoir si un appel d'offres a été réalisé?

Monsieur le Maire indique que 3 architectes ont été consultés selon les règles du Code des Marchés Publics, d'après une enveloppe de travaux d'un montant de 95 000 €. La continuité se réalisera dans le même esprit (réalisation de bancs, mandatement d'un géomètre pour délimiter les espaces, réalisation d'une esquisse selon les préconisations initiales) mais le plan reste à déterminer.

Monsieur GAUTIER rappelle qu'une reprise complète de la zone est prévue pour créer une placette puis un réaménagement jusqu'à la fin du parking à bateau (probablement en perrêt). La réflexion portera également sur le stationnement et l'aménagement d'un sanitaire.

Madame BOIRON-LAYUS ajoute que l'idée est de réutiliser les matériaux existants (par exemple les blocs de granit) Il faut rendre à la plage un maximum d'éléments qui lui appartenaient, en utilisant par exemple des moellons pour créer des bancs.

Monsieur GAUTIER annonce que la situation est sensible pour la partie face aux Chandelles, une discussion va intervenir avec la SCI propriétaire, afin de réaliser un aménagement homogène.

Pour ne pas retarder la réalisation des travaux, dont l'exécution doit être achevée avant le début de la saison touristique, Monsieur le Maire propose de définir l'enveloppe budgétaire et de l'autoriser à mener à bien toutes les démarches en vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la promenade.

Une réunion de la commission sera fixée pour valider le projet afin que le calendrier du 15 mai soit respecté.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***FIXE*** à 95 000 € HT l'enveloppe prévisionnelle des travaux d'aménagement de la promenade de Tresmeur,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés ainsi que toute pièce se rapportant à la réalisation de ce projet.

## **2 - Création d'une aire de service pour camping cars**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 1<sup>er</sup> octobre et du 05 novembre 2010 approuvant le projet de mise en place d'une nouvelle borne de service pour les campings cars près du nouveau complexe sportif.

Madame BOIRON-LAYUS indique que ce projet, qui a reçu un financement à hauteur de 40 % par l'intermédiaire du contrat de station signé avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, doit être réalisé avant le début de la saison touristique. Le choix de l'enrobé est proposé pour faciliter l'entretien de cet espace.

Il convient de définir l'enveloppe budgétaire et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le marché pour ce projet, dont l'estimation s'élève à 49 970 € TTC.

***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ***APPROUVE*** le dossier de consultation des entreprises relatif au projet de réalisation d'une nouvelle aire de service pour camping cars pour un montant estimatif de 49 970 € TTC,
- ***AUTORISE*** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés ainsi que toute pièce se rapportant à la réalisation de ce projet.

## **3 - Création d'aires de stationnement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 1<sup>er</sup> octobre et du 05 novembre 2010 approuvant le projet de création des aires de stationnement pour camping cars et de covoiturage à proximité du nouveau complexe sportif.

Madame BOIRON-LAYUS indique que le montant du projet création de l'aire de stationnement pour camping cars est estimé à 22 257 € TTC et celui de réalisation de l'aire de covoiturage à 42 876 € TTC. Le choix porte sur du revêtement perméable, le perrêt enherbé. La collecte des eaux pluviales est nécessaire pour ne pas parasiter les surfaces situées à l'arrière. Des contacts sont pris avec LTA, qui verse un fonds de concours, pour qu'elle donne une validation au projet. Les travaux doivent également être réalisés avant le début de la saison touristique.

Il convient d'adopter les enveloppes budgétaires et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront menés par les services techniques.

Monsieur FAIVRE s'interroge sur le délai de réalisation?

Madame BOIRON-LAYUS précise que l'échéance est fixée au mois de mai, la priorité portant sur la borne de service. Un talus sera réalisé et un espace de tri sélectif ainsi qu'un parc à vélo seront installés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises relatif au projet de création de l'aire de stationnement pour camping cars pour un montant estimatif de 22 257 € TTC,
- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises relatif au projet de réalisation de l'aire de covoiturage pour un montant estimatif de 42 876 € TTC, sous réserve de modifications à y apporter après avis de la Communauté d'Agglomération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer les marchés ainsi que toute pièce se rapportant à la réalisation de ces projets
- **SOLLICITE** le fonds de concours relatif à la création d'aire de covoiturage auprès de Lannion-Trégor-Agglomération

### **III - ESTIMATION DE BIENS**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à saisir les services de France Domaines afin de connaître la valeur vénale actuelle du terrain de football (rue Pierre Marzin) et du bâtiment de l'ex-hôtel de la Corniche à Crech Héry.

Il précise qu'il s'agit ainsi de demander confirmation au conseil municipal de mener à bien les transactions et de solliciter les Domaines.

Monsieur DUGLUE se déclare surpris car cela n'a jamais été délibéré?

Monsieur le maire indique que pour céder un bien communal il faut prendre en compte l'avis des Domaines et que l'habitude est de se prononcer au vu de l'avis pour acheter.

Monsieur DUGLUE fait observer que la demande d'estimation des terrains du stade de football date du 04 mars 2009.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de demander une réactualisation en vue de mener une opération. Initialement, il s'agissait d'une demande d'estimation dans le cadre du plan de financement du complexe sportif.

Monsieur DUGLUE constate une division de l'estimation et se demande s'il y a un plan?

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une initiative des domaines qui pense que la valeur des parcelles n'est pas uniforme.

Monsieur DUGLUE s'interroge sur la possibilité de consulter d'autres organismes pour avoir une estimation?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une obligation légale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir les services de France Domaines afin de connaître la valeur vénale actuelle du terrain de football (rue Pierre Marzin) et du bâtiment de l'ex-hôtel de la Corniche à Crech Héry.

## IV- DIVERS

### **1- Mise à disposition du minibus communal**

Madame TOUZE informe de la préparation d'un projet de convention relatif au prêt du véhicule; un courrier sera adressé aux associations prochainement pour les informer de cette possibilité. La distance reste à déterminer, car les trajets lointains seront priorisés afin de laisser l'accompagnement des parents sur les courtes distances. Une caution et une participation seront demandées.

Le véhicule est en priorité à disposition des services communaux.

Monsieur le Maire informe que quelques communes le font déjà ( Plouagat, Pleyber-christ)

Madame ROUZIÈRE rappelle que le véhicule était auparavant utilisé par la garderie afin d'assurer la liaison avec l'école Saint-Dominique.

### **2- Demandes de Monsieur DUGLUE**

Par délibération du 27 novembre 2009 et du 30 janvier 2010, la Commune a été mise en demeure d'acquérir des terrains. Une réponse a été faite?

Monsieur le Maire informe que l'estimation de France Domaine s'élève à 444 000 €. Il rappelle l'historique de ce terrain: La société Bouygues immobilier avait un projet et demandait de céder le terrain pour l'€ symbolique afin d'y réaliser du stationnement. L'estimation à 300 € le mètre carré est très chère pour du stationnement.

- Sur les terrains « Janin » situés en bas du C'Hra Rouz vers le Peillet, un cheminement piéton était prévu.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas d'avancée sur ce dossier.

- Les petits pavillons du foyer du Gavel vont-ils être affectés à du logement social?

Monsieur le Maire répond que les travaux n'ont pas débuté au foyer. Le Logement de fonction a été réhabilité et est attribué depuis 15 jours, mais il n'y a pas d'affectation pour les autres.

### **3 - Informations**

- Monsieur le Maire a lu dans la presse qu'il devait prendre ses responsabilités.

Il rappelle que la délibération du 01 octobre 2010 l'autorisant à modifier l'arrêté de police du port, ce qui a été fait le 16 novembre et rendu exécutoire le 18. L'arrêté était notifié ce même jour au concessionnaire et le délai de recours était de 2 mois. Actuellement, il est donc en phase d'exécution, mais faut il retirer la chaîne?

Selon l'avis de la gendarmerie c'est non et selon le procureur de la République Monsieur LOUSSOT, une mise en demeure d'exécuter cette décision doit être transmise, avec un délai de réalisation de 15 jours, puis il faut déposer une plainte.

- La « Potinière »: Monsieur le Maire rappelle la substitution vers le préfet pour le recouvrement des astreintes fixées par la Cour d'Appel de Rennes au gérant de la SARL EOLARMOR. Des lettres recommandées ont été transmises par le Préfet au gérant, qui a un délai supplémentaire jusqu'au 31 janvier. La société aurait présenté un plan de ferrailage, ce qui paraît curieux. Monsieur le Maire rappelle la saisine du Procureur en juin 2010 et de la DDE (Monsieur TARAUD et Madame QUEILLE du service contentieux). La plainte déposée a été jugée recevable et une enquête de gendarmerie est en cours sur la dangerosité et la remise en état. L'engagement de la responsabilité du Maire avait été évoquée.

Monsieur JEZEQUEL se demande ce qu'il advient le 1er février?

Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera à nouveau les services de l'Etat.

La séance est levée à 20 heures



Le Président de séance,  
Michel LISSILLOUR,

La secrétaire de séance,  
Géraldine LE MASSON

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

<b>BESCOND Françoise</b>		<b>PICARD Armelle</b>	
<b>BOIRON-LAYUS Bénédicte</b>		<b>RIOU Lucien</b>	
<b>BOYER Laurent</b>		<b>ROUZIÈRE Yanne</b>	
<b>CHARTIE Gérard (P)</b>		<b>TOUZE Christine</b>	
<b>COJAN Bernard</b>		<b>VELLA Pascal</b>	
<b>GAUTIER Pierre Louis</b>		<b>FAIVRE Alain</b>	
<b>GUERIN Odile</b>		<b>HOUSTLER Colette (P)</b>	
<b>JOUANY Jean-François</b>		<b>JEZEQUEL Patrick</b>	
<b>LEBRETON Solange (P)</b>		<b>NEDELLEC Yves (P)</b>	
<b>LEFEBVRE Estelle</b>		<b>PRAT-LE MOAL Michelle</b>	
<b>LE GUEN Yvon</b>		<b>TAILLANDIER Vandine (P)</b>	
<b>LE HENAFF Michelle</b>		<b>DUGLUE Jacques</b>	
<b>MAINAGE Jacques</b>			